

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 23 JANVIER 2017, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, François Potvin, Michel Girard et Robin Gauthier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Claudette Cantin.

1-2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR
MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 heures. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2-2017

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la lecture de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 décembre 2016, avec dispense de lecture
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 décembre 2016, avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Sollicitations, invitations, adhésions
8. Revue et acceptation des comptes du mois de novembre 2016
9. Augmentation de la marge de crédit détenue à la Caisse populaire Desjardins des plaines boréales à 800 000 \$
10. Convention de donation avec la SHG Maria-Chapdelaine pour le fonds des archives de la TVC de Normandin
11. Adoption du calendrier de conservation
12. Mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017
13. Adjudication du contrat pour les travaux de sondage du chemin d'accès du Parc industriel est
14. L'Atelier urbain: offre de services professionnels en urbanisme
15. Achat du chalet de M. Raynald Tremblay
16. Modification du règlement numéro 503-2016 concernant la tarification des services (grille des tarifs pour le site touristique de la Chute à l'ours)
17. Correspondance

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- 18. Rapport des élus
- 19. Questions du public
- 20. Varia
- 21. Prochaine assemblée publique le 13 février 2017
- 22. Levée de l'assemblée

3-2017

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune.

4-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12
DÉCEMBRE 2016, AVEC DISPENSE DE
LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 décembre 2016, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2016, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12
DÉCEMBRE 2016, AVEC DISPENSE DE
LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 12 décembre 2016, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2016, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

6-2017

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucune remarque.

7-2017

SOLLICITATIONS,
ADHÉSIONS :

INVITATIONS,

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Moisson Saguenay—Lac-Saint-Jean Aide financière 2016-2017	100 \$
Fondation du Centre Maria-Chapdelaine Contribution au 15 ^e radiothon	250 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8-2017

REVUE ET ACCEPTATION DES COMPTES
DU MOIS DE NOVEMBRE 2016 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2016 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur et inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2016 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2016, pour un montant de 433 392,02 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifiées par les élu(e)s mandaté(e)s à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT
DE CRÉDIT DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 11-2016

Je, soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

9-2017

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT
DÉTENUE À LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES À
800 000 \$:

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Normandin peut obtenir du financement temporaire via une marge de crédit;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'augmenter la marge de crédit, afin de procéder aux différents paiements à venir d'ici le 1^{er} mars, date d'échéance du paiement du premier versement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

D'autoriser M. Mario Fortin, maire et M. Gilles Potvin, trésorier, à signer tous les documents nécessaires pour procéder à l'augmentation de la marge de crédit détenue à la Caisse populaire Desjardins des plaines boréales à 800 000 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-2017

CONVENTION DE DONATION AVEC LA SHG
MARIA-CHAPDELAINE POUR LE FONDS
DES ARCHIVES DE LA TVC DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine (SHGMC) est chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées, en vertu du premier alinéa de l'article 15,1 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin souhaite donner à la Société les archives de la TVC qu'elle détient;

CONSIDÉRANT qu'une convention à cet effet a été préparée par la SHGMC et qu'elle doit être entérinée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal approuve la convention de donation entre la SHGMC et la Ville de Normandin pour la donation irrévocable des documents du fonds documentaire de la Télévision communautaire de Normandin;
- b) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Normandin, la convention de donation faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

11-2017

ADOPTION DU CALENDRIER DE
CONSERVATION :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé au paragraphe 1 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est un organisme public visé au paragraphe 1 de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

D'autoriser madame Lyne Groleau à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-2017

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT
REGROUPE DE CHLORURE UTILISÉ
COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE
2017 :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Girard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- a) Que la Ville de Normandin confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (pour la Ville de Normandin: chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017;
- b) Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Normandin s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- c) Que la Ville de Normandin confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et de ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- d) Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- e) Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- f) Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-2017

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES
TRAVAUX DE SONDAGE DU CHEMIN
D'ACCÈS DU PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

Englobe	9 760,00 \$ plus les taxes applicables
GHD	11 938,50 \$ plus les taxes applicables
SNC Lavalin	Non déposée

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent acceptable la soumission la plus basse;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Gauthier,

Que le contrat des travaux de sondage pour le chemin d'accès au Parc industriel est accordé à la firme «Englobe», au prix de 9 760 \$ plus les taxes applicables, le tout selon le document d'appel d'offres faisant partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

14-2017

L'ATELIER URBAIN: OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN URBANISME :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a des besoins particuliers en urbanisme, entre autres pour la rédaction des modifications aux plan et règlements d'urbanisme, soutien technique, assistance à divers niveaux de décision, etc. ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin désire renouveler l'offre déposée par cette firme;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- A) Que le conseil de la Ville de Normandin accorde un contrat de services professionnels en urbanisme relativement aux travaux cités plus haut à «L'Atelier urbain inc.», pour l'année 2017, au coût de 88 \$ plus les taxes applicables par heure travaillée, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$ avant taxes, plus les frais de déplacement s'il y a lieu, le tout plus amplement décrit au contrat de service numéro 2017119 faisant partie de la présente comme s'il était ici au long reproduit;
- B) Que madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, soit mandatée à signer le document d'acceptation pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-2017

ACHAT DU CHALET DE M. RAYNALD
TREMBLAY :

CONSIDÉRANT que des négociations ont été entreprises pour l'achat du chalet numéro 2 sur le site touristique de la Chute à l'ours, propriété de M. Raynald Tremblay;

CONSIDÉRANT que la dernière offre déposée par M. Tremblay est jugée acceptable par les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE:

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin procède à l'achat du chalet numéro 2 sur le site touristique de la Chute à l'Ours de M. Raynald Tremblay, au prix offert de 10 000 \$;
- b) Qu'un contrat sous seing privé soit préparé à cet effet et que M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, sont mandatés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction, pour et au nom de la Ville de Normandin.

Note: Les taxes et autres frais dus seront acquittés à même le prix de vente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

16-2017

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
503-2016 CONCERNANT LA TARIFICATION
DES SERVICES (GRILLE DES TARIFS
POUR LE SITE TOURISTIQUE DE LA
CHUTE À L'OURS) :

CONSIDÉRANT que la grille de tarification pour le site touristique de la Chute à l'Ours a été modifiée pour y ajouter les frais destinés au Parc régional des Grandes-Rivières et la modification du calcul de la taxe d'hébergement;

CONSIDÉRANT que cette grille est incluse au règlement numéro 503-2016 concernant la tarification des services municipaux et que de ce fait, elle doit être entérinée officiellement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la grille modifiée des tarifs 2017 de location du site touristique de la Chute à l'ours, apparaissant à l'annexe VIII du règlement numéro 503-2016 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soit adoptée et remplacée audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-2017

CORRESPONDANCE :

C.P.T.A.Q.; OBJET: Décision dans la demande de G. Lévesque terrassement inc., autorisant l'exploitation d'une sablière, assujettie à certaines conditions.

C.P.T.A.Q.; OBJET: Décision dans la demande de la Ville de Normandin et Ferme Junique inc. autorisant l'aliénation et l'utilisation autre qu'agricole d'une partie de terrain pour la construction d'un tronçon de la piste cyclable

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets; OBJET: Remerciements pour la participation de la Ville au Gala Méritas 2016.

18-2017

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

19-2017

QUESTIONS DU PUBLIC :

Diverses questions concernant le budget, sur la voirie urbaine, l'éclairage des rues, les loisirs et la culture, la Chute à l'Ours, les réseaux d'aqueduc et d'égout, le Parc du centenaire, le parc industriel est, etc.

20-2017

VARIA :

a) Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Girard, qu'une lettre de remerciements soit expédiée à M. Benoît Painchaud, président depuis

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

plusieurs années au comité de l'O.M.H. Le poste occupé par M. Painchaud était parmi les deux nominations faites par la Ville à ce comité;

- b) Sur proposition de monsieur le conseiller François Potvin, qu'un message de félicitations soit adressé à M. Francis Pelletier pour sa performance au récent Championnat américain de «snowcross» ISOC au Minnesota.

21-2017

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13
FÉVRIER 2017

22-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la séance soit levée à 20 heures 50.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière